



# ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

## Politique de l'éducation

Question écrite n° 13788

### Texte de la question

M Jean-Louis Debre demande a M le ministre d'Etat, ministre de l'education nationale, de la jeunesse et des sports, s'il a l'intention dans les prochains mois de déposer un projet de loi de programmation des moyens de nature a mettre en oeuvre la loi d'orientation qui sera prochainement soumise a l'approbation du Parlement.

### Texte de la réponse

Reponse. - Lors du debat relatif au projet de loi d'orientation sur l'education, le ministre de l'education nationale, de la jeunesse et des sports a eu l'occasion de preciser aux membres du Parlement la portee de ce projet, notamment quant aux objectifs quantitatifs. Bien que d'orientation, la loi, ainsi que le rapport annexe, comportent des elements de programmation. Ainsi, l'article 16 annonce-t-il un plan quinquennal de recrutement des enseignants. De meme, l'article 21, une politique de reduction des inegalites geographiques afin de resorber les ecart de taux de scolarisation. Le rapport annexe et publie avec la loi precise, quant a lui, le nombre de lyceens supplementaires attendus d'ici 1993 et dans la periode 1993-2000 ; il souligne l'effort que cet accueil impliquera de la part tant de l'Etat que des collectivites territoriales. Sont egalement annonces dans ce rapport, le lancement d'un plan national d'equipement audiovisuel, la generalisation des centres de documentation et d'information dans tous les etablissements scolaires d'ici quatre ans. Le ministre a par ailleurs rappele l'effort deja consenti par le Gouvernement : 6 milliards de francs de mesures nouvelles en 1989, renouveles en 1990, soit un montant, sur deux ans, superieur a celui auquel le President de la Republique s'etait engage dans sa lettre a tous les Francais. La loi posant l'education comme la premiere priorite nationale, les budgets futurs devront traduire, compte tenu de la conjoncture economique et financiere, cette priorite, a la mesure de l'importance des objectifs fixes.

### Données clés

**Auteur :** [M. Debr• Jean-Louis](#)

**Circonscription :** - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 13788

**Rubrique :** Enseignement

**Ministère interrogé :** éducation nationale, jeunesse et sports

**Ministère attributaire :** éducation nationale, jeunesse et sports

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 5 juin 1989, page 2504